



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9033^e séance

Vendredi 13 mai 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Mills (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Fédération de Russie	M. Nebenzia/M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Thomas Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Markram.

M. Markram (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de me donner l'occasion de leur présenter un exposé ce matin.

Je suis conscient que la Fédération de Russie a présenté de nouvelles informations concernant l'existence présumée de programmes d'armes biologiques en Ukraine.

Je tiens à souligner que la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Nakamitsu, a informé le Conseil dans ses exposés présentés respectivement les 11 et 18 mars (voir S/PV.8991 et S/PV.8999) que l'ONU n'avait connaissance d'aucun programme d'armes biologiques en Ukraine. C'est toujours le cas aujourd'hui. Je voudrais faire observer que l'ONU n'a actuellement ni le mandat ni les capacités techniques ou opérationnelles pour enquêter sur ces informations.

Je rappelle que l'instrument de droit international pertinent est la Convention sur les armes biologiques de 1972, qui interdit la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le transfert, le stockage et l'utilisation d'armes biologiques ou à toxines. La Fédération de Russie, les États-Unis et l'Ukraine sont tous des États parties à la Convention sur les armes biologiques.

La Convention sur les armes biologiques prévoit plusieurs mesures auxquelles peuvent avoir recours les États parties concernés pour remédier à des situations dans lesquelles les activités de leurs pairs suscitent leur préoccupation ou éveillent leurs soupçons. Par exemple, conformément à l'article V de la Convention, ses États parties doivent se consulter et coopérer afin de régler tout problème potentiel qui pourrait éventuellement surgir quant à l'objectif de la Convention ou quant à

l'application de ses dispositions. Ces consultations et cette coopération peuvent se dérouler au niveau bilatéral entre les États parties concernés ou être entreprises en ayant recours aux procédures internationales appropriées.

Une de ces procédures internationales, élaborée dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, est la tenue d'une réunion consultative. D'autres possibilités en vue de répondre aux préoccupations qui surviennent entre des États parties sont également énoncées à l'article V et à l'article VI de la Convention. J'encourage donc tous les États parties qui ont des préoccupations en ce qui concerne le respect des dispositions de la Convention à recourir aux procédures disponibles en vertu de la Convention.

Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à appuyer toute procédure entreprise en application de la Convention sur les armes biologiques à l'initiative des États parties.

Comme la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Nakamitsu, l'a mentionné dans ses précédentes déclarations au Conseil, la Convention sur les armes biologiques doit être rendue opérationnelle et institutionnalisée afin de la doter des moyens et des ressources nécessaires pour faire face aux problèmes futurs. La neuvième Conférence d'examen de la Convention, qui se déroulera en novembre et en décembre, offrira une occasion idéale aux États parties de renforcer la Convention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Markram de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est la troisième fois que la Russie demande la tenue d'une séance sur les activités militaires et biologiques de l'Ukraine. Je vais expliquer pourquoi.

Nous continuons de recevoir des éléments de preuve très inquiétants indiquant que le Département de la défense des États-Unis est directement impliqué dans la conduite de projets biologiques extrêmement dangereux dans ce pays, qui semblent constituer un programme militaire biologique secret. Ces activités sont menées dans le centre de l'Europe orientale et à proximité des frontières occidentales de la Russie, et elles constituent une menace réelle pour la biosécurité de notre pays, de la région et, compte tenu du caractère transfrontières de ces menaces biologiques, du monde entier.

Comme l'a confirmé M. Markram, ni l'Ukraine ni les États-Unis n'ont fourni d'informations à l'ONU à ce sujet, contrairement à leurs obligations découlant de la Convention sur les armes biologiques, au titre des mesures de confiance. Seule notre opération militaire spéciale a réussi à mettre un coup d'arrêt à ces activités dangereuses.

Depuis la dernière séance sur ce sujet il y a deux mois (voir S/PV.8999), de nouveaux éléments de preuve sont apparus. Nous avons distribué tous ces documents aux membres du Conseil de sécurité. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les plus remarquables d'entre eux.

Selon les documents disponibles concernant le projet 3007, sur le suivi de la situation épidémiologique et environnementale liée à la présence de maladies dangereuses d'origine hydrique en Ukraine, des spécialistes ukrainiens, sous la supervision de leurs collègues américains, ont régulièrement prélevé des échantillons d'eau dans les fleuves qui traversent l'Ukraine, notamment le Dniepr, le Danube et le Dniestr, ainsi que dans le canal de Crimée du Nord. L'objectif était de détecter la présence dans ces eaux de certains agents pathogènes dangereux, notamment le choléra, la typhoïde et les hépatites A et E, et d'évaluer la manière dont ils se propagent par l'eau afin de tirer des conclusions sur la contagiosité de ces agents pathogènes. Les souches collectées ont ensuite été envoyées aux États-Unis. Une question logique se pose : dans quel but ? Pourquoi les États-Unis auraient-ils besoin d'une de collecter des agents pathogènes dangereux susceptibles de se propager dans les cours d'eau de la région ? Il suffit d'un simple coup d'œil à la carte des ressources en eau de l'Ukraine pour comprendre que les résultats de cette prétendue recherche scientifique pourraient servir à déclencher une catastrophe biologique non seulement en Russie, mais dans toute la région de la mer d'Azov et de la mer Noire, ainsi qu'en Europe orientale, notamment au Bélarus, en République de Moldova et en Pologne.

D'après certains documents, le régime de Kiev a tenté de se procurer les moyens techniques de libérer des agents biologiques dangereux par voie aérienne. L'année dernière, la partie ukrainienne a demandé au constructeur turc de drones Baykar Makina s'il était possible d'équiper le modèle Bayraktar d'accessoires qui lui permettraient de pulvériser plus de 20 litres d'aérosols tout en volant sur 300 kilomètres. Une copie de cette lettre figure dans la compilation de documents que nous avons distribuée au Conseil de sécurité le

19 avril. Un drone équipé de pareil système et capable de voler sur une telle distance fait peser une menace réelle d'emploi à grande échelle d'aérosols biologiques dangereux en survolant le territoire de la Fédération de Russie.

Selon certaines informations, en janvier, l'Ukraine, par le truchement d'intermédiaires, a acheté plus de 50 de ces appareils, équipés de systèmes de pulvérisation de substances biologiques et chimiques. Le 9 mars, trois drones de ce type, équipés de conteneurs de 30 litres et d'un système de pulvérisation, ont été repérés par nos militaires dans la région de Kherson. Dix autres ont été repérés fin avril près de Kakhovka.

Notre ministère de la défense a reçu des preuves choquantes selon lesquelles plusieurs projets mis en œuvre en Ukraine par le Pentagone ont mis en danger la vie et la santé de volontaires ukrainiens. La documentation du projet UP-8 prévoyait que les incidents dits mineurs impliquant des sujets humains devaient être signalés au Comité de bioéthique des États-Unis dans les 72 heures, et les incidents graves, notamment le décès de volontaires, dans les 24 heures. En d'autres termes, ces expériences envisageaient dès le départ une issue mortelle, même si les documents officiels du projet ne faisaient référence qu'à des procédures standard de prélèvement sanguin. À quel genre de prise de sang avait-on affaire si elle pouvait conduire à la mort des sujets testés ?

Certains éléments prouvent que les hautes sphères politiques des États-Unis sont directement impliquées dans le financement des activités liées aux armes biologiques en Ukraine, par le truchement de sous-traitants du Pentagone tels que Black & Veatch et Metabiota. Les objectifs de ces programmes n'ont rien à voir avec la recherche scientifique. Dans une lettre, notamment, le Vice-Président de Metabiota indique que son objectif en Ukraine est « d'assurer l'indépendance culturelle et économique de l'Ukraine vis-à-vis de la Russie », objectif à tout le moins peu conventionnel pour une société de biotechnologie.

Au cours des séances précédentes, nous avons informé le Conseil que, avec le financement de la Defense Threat Reduction Agency du Département de la défense des États-Unis, et sous sa supervision directe, un réseau de laboratoires de recherche biologique avait été établi en Ukraine pour mener diverses recherches biologiques à caractère militaire. D'après les informations obtenues précédemment, ce réseau concerne Kiev, Odessa,

Lvov, Kharkov, Dniepropetrovsk, Kherson, Ternopol, Oujgorod et Vinnitsa.

Désormais, Marioupol est, elle aussi, sur cette liste. Des preuves de la destruction en urgence de documents confirmant cette collaboration avec les autorités militaires des États-Unis ont été trouvées dans deux laboratoires biologiques de cette ville.

Une analyse préliminaire de la documentation existante indique que Marioupol servait de centre régional pour la collecte et la certification des agents pathogènes du choléra. Les souches sélectionnées étaient transmises au Centre de santé publique de Kiev, lequel était chargé d'envoyer ces biomatériaux vers les États-Unis. Cette activité avait cours depuis 2014, comme en témoignent les certificats de transfert de souches.

Un document officiel en date du 25 février, retrouvé dans le laboratoire sanitaire et épidémiologique de Marioupol et attestant la destruction de la collection d'agents pathogènes, indique que les agents pathogènes du choléra, de la tularémie et de l'anthrax, c'est-à-dire des vecteurs d'armes biologiques potentiels, y étaient manipulés.

Dans la précipitation, une partie de la collection du laboratoire vétérinaire n'a pas été détruite. Nos experts y ont trouvé des agents pathogènes de maladies qui ne relèvent pas de la médecine vétérinaire, comme la typhoïde, la paratyphoïde ou la gangrène gazeuse.

La dernière fois, nous avons évoqué la forte augmentation observée ces dernières années dans les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk, du nombre de cas de tuberculose causés par une nouvelle souche multirésistante. Nous avons désormais de bonnes raisons de penser que ce n'est pas le fruit du hasard.

Une enquête a été menée sur un incident biologique survenu en 2020 dans le district de Slavianosserbsk, en République populaire de Lougansk. Il s'avère que de faux billets de banque, infectés à l'agent pathogène de la tuberculose, avaient été distribués aux enfants du village de Stepove. Le raisonnement était que, comme tous les enfants, ceux qui avaient manipulé les billets toucheraient de la nourriture sans s'être lavé les mains.

Les analyses ont montré que ces billets étaient contaminés par un agent pathogène tuberculeux vivant, extrêmement actif et résistant à la plupart des antituberculeux. La théorie selon laquelle un malade atteint de la tuberculose aurait naturellement contaminé

les billets ne tient pas, car la concentration du bacille était trop élevée pour qu'il puisse survivre dans des conditions naturelles, où la lumière du soleil a un effet bactéricide. En d'autres termes, tout indique que ces billets ont été contaminés délibérément en laboratoire, par un biomatériau à haut pouvoir pathogène. Heureusement, personne n'a été affecté par ces billets à Stepove. Collectivement toutefois, tous ces éléments semblent confirmer une tendance extrêmement inquiétante.

Je voudrais m'attarder à présent sur un autre épisode qui montre clairement comment le régime de Kiev et ses soutiens occidentaux traitent réellement le peuple ukrainien. Selon certaines informations, des chercheurs du laboratoire Merefa, aux États-Unis, ont testé des médicaments biologiques potentiellement dangereux sur des malades de l'hôpital régional de psychiatrie clinique n° 3, à Kharkov. Des expériences inhumaines de même type ont été menées à l'hôpital psychiatrique n° 1 du village de Streleche, dans la région de Kharkov. Les sujets étaient principalement des patients masculins âgés de 40 à 60 ans présentant un épuisement physique avancé. Toutes ces études ont été menées en secret, le personnel ukrainien s'engageant à ne rien divulguer. Pour dissimuler leur nationalité, les experts des États-Unis qui ont dirigé ces recherches ont voyagé via des pays tiers.

Au fur et à mesure que les informations sur les activités des laboratoires biologiques en Ukraine se font jour, des questions se posent également concernant les alliés des États-Unis au sein de l'OTAN. De nouveaux documents révèlent que, rien qu'entre 2016 et 2019, 3 500 échantillons de sérum sanguin de citoyens vivant dans 25 régions ukrainiennes ont été prélevés par des épidémiologistes militaires de l'Institut de microbiologie de la Bundeswehr. Je me demande quel objectif les forces armées de la République fédérale d'Allemagne poursuivent en effectuant des prélèvements biologiques sur des citoyens ukrainiens ?

Certains documents confirment que la Pologne participe, sur le territoire ukrainien, à des recherches biologiques menées conjointement avec de grands sous-traitants du Pentagone, notamment l'institut américain Battelle.

Je suis sûr qu'aujourd'hui, nos collègues occidentaux nous accuseront à nouveau de faire de la propagande et de manquer de preuves. C'est pourquoi nous nous attachons assidûment à collecter des preuves documentaires et que nous distribuons régulièrement au Conseil et à l'Assemblée générale les documents

originaux qui sont transmis à notre ministère de la défense. Ils sont à la disposition de tous ceux qui veulent les consulter. Il y a des centaines de pages de documents signés par des fonctionnaires ukrainiens et américains. Ils donnent une idée très claire de ce que le régime de Kiev et ses soutiens occidentaux souhaitent dissimuler à la communauté internationale.

Les représentants des États-Unis refusent systématiquement d'expliquer la nature et les objectifs réels de leurs activités biologiques en Ukraine et dans le reste du monde. Durant la session du comité préparatoire de la neuvième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques (CIAB), qui s'est tenue à Genève début avril, les États-Unis n'ont une fois de plus donné aucune réponse intelligible, si ce n'est l'esquive habituelle selon laquelle les activités biologiques des États-Unis sont par définition pacifiques et servent supposément la communauté internationale.

Le 6 avril, durant la réunion organisée selon la formule Arria, des journalistes indépendants ont demandé aux États-Unis d'expliquer, entre autres, pourquoi les documents sur la coopération américano-ukrainienne dans le domaine de la recherche biologique contredisaient les déclarations des responsables du pays. Mais les délégations des États-Unis et du Royaume-Uni ne sont tout simplement pas venues à la réunion.

Autre élément révélateur, pendant la session susmentionnée du Comité préparatoire, la délégation des États-Unis a une nouvelle fois rejeté la proposition tendant à établir un mécanisme efficace de vérification de l'application de la CIAB. Elle a refusé de reprendre les travaux sur un protocole additionnel juridiquement contraignant à cet effet, que les États-Unis bloquent depuis 2001. Notre initiative visant à étendre aux armes biologiques les mesures de confiance définies dans le cadre de la Convention en consignait les activités biologiques militaires menées hors du territoire national a également été rejetée par les représentants des États-Unis. En d'autres termes, les États-Unis font délibérément entrave aux tentatives de renforcer le régime de la CIAB et qui permettraient de détecter efficacement les violations de la Convention.

Tous ces éléments sont extrêmement inquiétants, d'autant que, aux États-Unis, la législation autorise les activités biologiques militaires et qu'elle prévaut sur le droit international.

Je voudrais aujourd'hui demander une fois de plus aux représentants des États-Unis pourquoi, si les activités qu'ils mènent dans des laboratoires biologiques dans le monde entier, en particulier en Ukraine, sont pacifiques, comme ils le prétendent, refusent-ils de les soumettre à un contrôle international et empêchent-ils la communauté internationale de se doter de tous les outils nécessaires à cette fin ? Ce serait le meilleur moyen de dissiper définitivement tous les doutes et toutes les accusations, si elles sont effectivement totalement infondées. Malheureusement, la seule explication trouvée à ce jour est que les États-Unis ont quelque chose à cacher.

Nous avons déjà accumulé un grand nombre de preuves matérielles démontrant très clairement que les États-Unis et l'Ukraine ont commis des violations de la Convention sur les armes biologiques. Nous continuerons de collecter et d'analyser ces éléments de preuve. Étant donné que les États-Unis refusent d'engager tout dialogue constructif à ce sujet, nous prévoyons d'utiliser les mécanismes prévus aux articles V et VI de la Convention sur les armes biologiques. Dès que la collecte de preuves sera terminée, nous les présenterons au Conseil pour qu'il mène une enquête. Nous espérons que cela permettra de mettre un terme aux activités biologiques militaires qui menacent la paix et la sécurité internationales et de traduire en justice les responsables.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : J'aimerais pouvoir remercier le Département des affaires de désarmement de ses informations actualisées, mais ce n'est malheureusement pas possible puisque nous n'avons rien entendu de nouveau. Ce n'est pas la faute du Département. Je le remercie néanmoins de la patience dont il a fait preuve en faisant le déplacement jusqu'ici pour répéter une fois de plus – pour la troisième fois en quelques mois – ce que nous avons déjà entendu au cours des deux dernières séances (voir S/PV.8991 et S/PV.8999), à savoir que l'ONU n'a connaissance d'aucun programme d'armes biologiques en Ukraine et qu'il n'est pas possible de donner foi aux allégations de la Russie.

Le Département doit être surpris que nous continuions de lui poser la même question, sur le même sujet, en espérant que la réponse sera différente. En conséquence, je me demande sérieusement si nous devons continuer de perdre du temps pour rien. Je le dis avec tout le respect qui est dû, car il est difficile de prendre un tel entêtement au sérieux. Compte tenu des troubles qui agitent le monde, nous devrions pouvoir

consacrer notre temps à d'autres questions pressantes qui exigent l'attention et l'action du Conseil.

Le Conseil s'appuie sur les rapports de l'ONU concernant toutes les questions que nous abordons ici. Nous écoutons attentivement les informations fournies par les intervenants du Secrétariat. Nous leur faisons confiance parce qu'ils font ce que nous leur avons demandé. Or, nous voici réunis pour la troisième fois pour entendre les mêmes allégations non vérifiées, non corroborées, infondées et non factuelles à propos d'un programme biologique inexistant en Ukraine.

Il est donc difficile de ne pas tirer la conclusion que nous assistons une fois de plus à une tentative persistante de propager un faux discours, d'utiliser le Conseil de sécurité à des fins de propagande et de détourner l'attention de la terrible réalité des crimes commis en Ukraine. Cela doit cesser. Il en va de la crédibilité et de la pertinence du Conseil. Qu'il me soit permis de rappeler le célèbre dicton selon lequel on peut tromper quelques personnes tout le temps et tout le monde un certain temps, mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps.

Nous ne doutons pas que la Russie connaît mieux que quiconque la situation relative aux armes chimiques et à leur utilisation. Son protégé, le régime syrien, les a utilisées contre les forces rebelles. Les armes chimiques ont joué un rôle décisif dans la campagne menée par le régime syrien pour éliminer la résistance dans les villes tenues par les rebelles, tuant et paralysant des combattants autant que des civils. N'oublions pas que l'attaque au sarin commise en 2013 dans la région de la Ghouta orientale, près de Damas, pourrait avoir causé la mort de quelque 1 400 personnes. Des informations crédibles indiquent que le régime n'a pas renoncé à ce comportement méprisable.

L'expérience syrienne révèle la vérité troublante selon laquelle en cas de guerre prolongée, lorsque les assaillants tentent de briser le moral des défenseurs, les armes chimiques représentent un moyen odieux et terrifiant d'y parvenir. Nous espérons que personne, que ce soit la Russie ou tout autre pays, n'en arrivera jamais là.

Les questions relatives aux armes chimiques et biologiques ne doivent jamais être prises à la légère, et nous ne le faisons jamais. Nous avons écouté notre collègue russe mais nous ne sommes toujours pas convaincus, et pour cause. Un cadre normatif international solide est en place, et nous savons comment

il fonctionne. La Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques contiennent des mesures et des protocoles précis auxquels peuvent avoir recours les États parties concernés pour remédier à des situations relatives à des activités qui éveillent leurs soupçons ou sont problématiques.

Dès lors, s'il existait un doute raisonnable quant à d'éventuelles allégations concernant l'existence de programmes biologiques en Ukraine, il y a une voie de recours qu'il faut utiliser plutôt que de venir ici présenter des histoires mal ficelées. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes biologiques, la Russie peut saisir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de cette question, dans le respect des règles et avec professionnalisme, en donnant aux experts internationaux et indépendants la possibilité d'enquêter. M. Markram nous l'a une fois de plus rappelé aujourd'hui.

Il n'y a pas de fumée sans feu. Mais dans le cas présent, il n'y a pas de fumée parce qu'il n'y a pas de feu. Aucune des assertions formulées ici n'est vraie. Des documents ont été distribués plus tôt, mais pas un seul membre de la communauté scientifique ne les a corroborés. Ce n'est qu'un écran de fumée et, comme nous le savons tous, les écrans de fumée sont faux et ne durent pas.

M. Biang (Gabon) : Je voudrais, en épigraphe de mon propos, présenter mes condoléances et exprimer ma compassion à nos collègues des Émirats arabes unis, les Ambassadeurs Nusseibeh et Abushahab, à la suite du décès de S. A. le cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan. Puisse son âme reposer en paix.

Le Conseil s'est réuni le 11 mars dernier (voir S/PV.8991) pour statuer sur les risques d'utilisation d'armes chimiques dans la guerre en Ukraine. Notre séance a très vite tourné en un échange entre plusieurs délégations proférant réciproquement de graves accusations sur des allégations qui inspirent la plus grande peur pour l'humanité. Nous redoutons qu'il en soit de même aujourd'hui.

C'est absolument terrible de pouvoir ajouter le spectre de l'utilisation d'armes biologiques au décor terrifiant de la guerre, comme si les bombardements, les morts sans nombre qui s'ensuivent, la détresse des civils et la destruction des infrastructures essentielles n'étaient pas suffisants. L'humanité n'a certainement pas besoin d'avoir plus peur qu'elle n'est meurtrie par notre incapacité, que dis-je, l'incapacité du Conseil

à arrêter la guerre en Ukraine et endiguer toutes les guerres auxquelles le monde est en proie.

Il est assez déplorable que l'examen des questions de fond relatives à la sécurité et à la dignité des peuples du monde par le Conseil s'enlise très souvent dans des cycles sans fin d'intimidation et parfois de propagande où il est difficile de distinguer l'information de la désinformation. Le Conseil ne peut pas être l'épicentre de la peur pour le monde, encore moins un lieu d'invectives entre puissances. Il doit être le haut lieu où la paix se sédimente, où le spectre de la guerre est exorcisé et où les sillons de la sécurité et de la dignité des peuples de la planète sont ensemencés.

Mon pays observe avec une grande préoccupation au fil de nos séances sur la guerre en Ukraine le raidissement des positions, la radicalisation du discours et la montée de l'escalade verbale. Les tergiversations et les atermoiements des différentes parties prenantes ne font pas que reculer l'issue de la guerre, ils contribuent aussi à aggraver chaque jour la situation de millions de civils innocents, qui continuent de payer le prix le plus élevé.

En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies sur les armes biologiques, nous réaffirmons notre opposition à l'utilisation de toutes formes d'armes bactériologiques et appelons les belligérants à s'abstenir de recourir à de telles armes et à se conformer strictement aux dispositions pertinentes, notamment les articles V et X, de la Convention sur les armes biologiques et à son régime.

Nous soulignons l'opportunité d'activer le mécanisme mis en place par la résolution 42/37 de l'Assemblée générale, renforcé par la résolution 620(1988) du Conseil de sécurité, qui reconnaissent au Secrétaire général l'initiative de faire procéder à des enquêtes d'urgence sur les risques d'utilisation d'armes bactériologiques, qui peuvent constituer des violations du Protocole de Genève. Nous avons plus que jamais besoin que soit diligentée une enquête impartiale et indépendante sur les allégations proférées.

Le Gabon réitère son attachement au règlement pacifique des différends entre États Membres de l'ONU, et nous continuons d'appeler les parties à la désescalade et à saisir toutes les possibilités diplomatiques pour s'engager, en toute bonne foi, dans les négociations afin de mettre un terme à cette guerre.

Pour terminer, nous réitérons notre appel aux belligérants à cesser les combats. Nous appelons

l'ensemble des parties à s'employer à faire taire les armes et à donner une chance à la paix et à la cohabitation pacifique.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Markram pour son exposé.

Je déplore que la Russie utilise une fois de plus le Conseil de sécurité comme une plateforme de propagande. Afin de justifier une guerre injustifiable, celle qu'elle mène contre l'Ukraine, la Russie multiplie les accusations infondées. Elle répète qu'il existe des programmes biologiques offensifs en Ukraine. Soyons sérieux, revenons aux faits. Les Nations Unies ont clairement indiqué, à plusieurs reprises et encore aujourd'hui, qu'elles ne possédaient aucune information sur ce sujet ; aucune. La diffusion répétée de fausses informations sur les armes biologiques ne transformera pas ces allégations en réalités.

Ce n'est pas la première fois que la Russie diffuse des mensonges pour attiser la confusion, semer la peur et surtout couvrir sa propre responsabilité. En 2011, elle a accusé la Géorgie de développer un programme d'armes biologiques, sans aucune preuve. Depuis des années, elle mène une campagne de dénigrement contre l'Organisation d'interdiction des armes chimiques. Elle l'a fait principalement pour protéger son allié syrien mais aussi pour dissimuler ses propres attaques chimiques sur le sol européen. La France est très préoccupée par la possibilité que cette campagne de désinformation soit le prélude à l'utilisation d'une arme chimique ou biologique en Ukraine.

Personne ne doit être dupe de l'objectif de la Russie aujourd'hui. Le discours russe est dangereux, et particulièrement inquiétant parce qu'il émane d'un État dépositaire de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques. Cette convention prévoit une procédure de consultation à destination des États parties. Nous devons concentrer tous nos efforts sur la sauvegarde et la mise en œuvre de cette convention afin que ces armes choquantes ne soient plus jamais utilisées à l'avenir.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la parole. Avant toute chose, je tiens à transmettre les sincères condoléances de ma délégation, et du Ghana tout entier, au Gouvernement et au peuple des Émirats arabes unis après le décès du cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan.

Je m'associe également aux orateurs précédents pour remercier M. Thomas Markram, Haut-Représentant

adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé. Nous avons pris bonne note des informations qu'il a communiquées.

Comme d'autres pays, le Ghana s'inquiète vivement que le conflit en Ukraine continue sans faiblir et qu'une cessation des hostilités reste hors de portée, malgré les souffrances humaines et les pertes en précieuses vies humaines, notamment celles de femmes et d'enfants.

Nous prenons également au sérieux tous les signalements de menace ou d'emploi potentiel d'armes biologiques ou chimiques, et nous soulignons que, dans tous les cas d'activités chimiques ou biologiques, les enquêtes indépendantes et impartiales menées par les organes internationalement reconnus et mandatés doivent être le seul moyen d'établir les faits. La cruauté associée à l'emploi d'agents biologiques et de toxines comme instruments de guerre et le fait que les maladies qui en résulteraient ne seraient pas confinées aux frontières nationales justifient l'interdiction à laquelle sont soumis les États parties à la Convention sur les armes biologiques d'utiliser des agents biologiques et des toxines comme instruments de guerre.

Le Ghana appelle de nouveau les deux parties à la retenue et à éviter la libération délibérée ou accidentelle d'agents chimiques ou biologiques ou d'autres armes de destruction massive, compte tenu du risque incommensurable que ces armes font courir aux civils et à l'environnement. Les événements historiques tels que la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et ses répercussions tenaces prouvent à suffisance qu'écarter le risque d'une guerre nucléaire en Ukraine et au-delà servirait l'intérêt non seulement des deux parties, mais de la communauté mondiale. Le risque d'un échange nucléaire est réel et ses effets seraient catastrophiques pour toute la planète. Ils seraient ressentis non seulement en Europe, mais dans le monde entier. Nous appelons donc tous les acteurs en présence à respecter leurs obligations et engagements au titre du droit international et du droit international humanitaire.

Le Ghana est convaincu que non seulement une cessation des hostilités en Ukraine serait bénéfique pour les deux parties, mais qu'elle apporterait un répit ô combien nécessaire à l'économie mondiale, en particulier aux pays en développement et aux petites économies, qui ont subi de manière disproportionnée l'onde de choc de cette guerre alors qu'ils étaient déjà aux prises avec les conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'une solution durable au conflit ne pourra être obtenue que par la diplomatie et par un dialogue constructif entre les parties et les acteurs concernés.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à faire part de nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des Émirats arabes unis à l'occasion du décès de leur président.

Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Thomas Markram, de son exposé.

Sans surprise, M. Markram a répété ce que nous avons déjà entendu de la part de la Haute-Représentante, à savoir que l'ONU n'avait pas connaissance d'un quelconque programme d'armes biologiques en Ukraine.

Nous voyons une fois de plus la Fédération de Russie user du Conseil de sécurité comme d'une tribune d'où elle diffuse de la désinformation et s'emploie à détourner l'attention de sa guerre non provoquée, injustifiée et irresponsable en Ukraine.

La Norvège demeure une fervente partisane de la Convention sur les armes biologiques (CIAB), et nous sommes déterminés, avec nos partenaires de la communauté internationale, à faire respecter l'interdiction totale des armes biologiques.

On me permettra donc d'être claire : les allégations de violations de la CIAB sont extrêmement sérieuses et méritent d'être examinées. Pourtant, une fois encore, la Russie n'a donné aucune preuve crédible pour étayer ses accusations et nous a au contraire présenté des allégations infondées et de simples allusions. Si la Russie voulait faire ces accusations sérieusement, elle devrait recourir à la procédure idoine prévue par la CIAB, et fournir des preuves factuelles.

Dans l'intervalle, nous demandons instamment à la Russie de cesser de gaspiller le temps et les ressources du Conseil en séances dénuées de sens.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que Norvège condamne la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous exigeons que la Russie mette immédiatement fin à son agression, retire ses troupes et cesse de causer la mort, la souffrance et la destruction.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Markram de son exposé ce matin. Nous tenons à nous associer aux autres orateurs pour

exprimer nos plus sincères condoléances à nos collègues des Émirats arabes unis, à leur gouvernement et à leur peuple après le décès de leur président.

Encore une fois, le Kenya est foncièrement convaincu que la menace ou l'emploi d'armes de destruction massive par quiconque et en tout temps est épouvantable et ne saurait être justifiée, quelles que soient les circonstances.

La portée et la nature aveugles du déploiement de ces armes auraient inévitablement des conséquences catastrophiques, aussi bien immédiates qu'à long terme, sur les populations, les sociétés et l'environnement. De fait, même ceux qui recourent à ces armes de destruction massive pourraient ne pas être épargnés par leurs effets dévastateurs.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction reste la norme mondiale interdisant l'emploi des armes biologiques et elle est un pilier fondamental des efforts que déploie la communauté internationale pour prévenir l'utilisation de ces armes.

En tant qu'État partie à la Convention, le Kenya estime que toute allégation de violation de celle-ci ne doit pas être prise à la légère. En outre, nous réaffirmons la nécessité pour tous les États parties de déployer les efforts nécessaires pour renforcer le régime de la Convention sur les armes biologiques et les normes qui protègent l'humanité contre la menace d'utilisation de ces armes odieuses.

Par ailleurs, le Kenya réitère son appel à tous les États parties à la Convention pour qu'ils utilisent tous les mécanismes établis pour lever toute ambiguïté quant à la présence de ces armes extrêmement dangereuses.

Sans pour autant minimiser l'importance du problème à l'examen, nous sommes tous conscients que le conflit armé en Ukraine est la question qui préoccupe dans l'immédiat le Conseil de sécurité. Il s'agit d'une guerre dangereuse, qui a de très graves conséquences pour le peuple ukrainien et, de plus en plus, pour toute la région et le monde entier.

Par conséquent, nous demandons à nouveau au Conseil et à tous ses membres de concentrer leurs efforts sur la recherche de moyens permettant de négocier la paix pour l'Ukraine et son peuple, qui fait les frais de ce conflit.

Une fois encore, nous plaidons en faveur d'une cessation des hostilités et de passages humanitaires véritablement sûrs pour les civils pris au piège, en particulier dans l'est de l'Ukraine.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens exprimer les plus sincères condoléances du Mexique au Gouvernement et au peuple des Émirats arabes unis suite au décès de leur président. Qu'il repose en paix.

Je tiens à remercier M. Markram de son exposé. Nous prenons note du fait que l'ONU a réaffirmé qu'elle n'a pas connaissance de l'existence d'un quelconque programme d'armes biologiques en Ukraine.

Conformément à la conviction de longue date de mon pays qui s'oppose à l'emploi de toutes les armes de destruction massive, le Mexique s'oppose catégoriquement à toute activité liée aux armes biologiques. Comme le stipule à juste titre la Convention sur les armes biologiques, la conscience de l'humanité réprouverait l'emploi de telles armes. La Convention est un traité essentiel du régime de désarmement. Son article V établit clairement que tous les États parties s'engagent à se consulter et à coopérer entre eux pour résoudre tous problèmes qui pourraient éventuellement surgir, et que ces consultations et cette coopération pourront également être entreprises au moyen de procédures internationales appropriées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et conformément à sa Charte. Nous devons donc appliquer ces dispositions.

La présentation de rapports annuels est également une mesure importante pour renforcer la confiance, en donnant des assurances sur les activités menées dans le domaine biologique.

Malheureusement, la Convention ne dispose pas encore d'un mécanisme de vérification, comme c'est le cas pour la Convention sur les armes chimiques. Nous espérons que la prochaine conférence d'examen servira de cadre pour promouvoir des moyens efficaces de renforcer le régime d'interdiction des armes biologiques et que, dans un avenir proche, nous serons en mesure de doter la Convention d'un mécanisme de vérification.

Le Mexique appuie fermement les efforts visant à protéger les utilisations pacifiques de la recherche biologique tout en prévenant les risques de prolifération liés aux matières à double usage. C'est pourquoi nous croyons fermement à la promotion de toutes les synergies entre la Convention sur les armes biologiques, les régimes de contrôle des exportations tels que le Groupe

de l'Australie, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, en vue d'élaborer des politiques publiques globales et cohérentes.

Étant donné qu'on porte plus d'attention aux nouveaux risques liés aux armes biologiques depuis le début de la pandémie et compte tenu des allégations récurrentes que nous avons entendues, au sujet desquelles l'ONU a déclaré à maintes reprises qu'elle ne disposait d'aucune information, il est important que tous les mécanismes internationaux visant à empêcher la prolifération d'armes biologiques par des acteurs non étatiques soient renforcés.

Nous espérons qu'à la suite de l'examen approfondi de la résolution 1540 (2004) en cours, nous pourrions convenir de mesures visant à renforcer les contrôles, notamment en ce qui concerne les matières, équipements et technologies à double usage.

Pour terminer, je voudrais appeler à ce qui devrait être la priorité du Conseil, à savoir la cessation des hostilités en Ukraine et des souffrances de son peuple. Nous espérons que la prochaine fois que le Conseil se réunira, ce sera à cette fin.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Nous déplorons profondément le décès de S. A. le cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan, Président des Émirats arabes unis. On se souviendra de Son Altesse comme d'un grand homme d'État et d'un dirigeant visionnaire qui a modernisé et autonomisé les Émirats arabes unis. Il a jeté les bases de la transformation des relations entre l'Inde et les Émirats arabes unis. Le peuple indien présente ses sincères condoléances au peuple des Émirats arabes unis. Que son âme repose en paix.

En ce qui concerne la question à l'examen aujourd'hui, je remercie de son exposé M. Thomas Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement.

L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes biologiques, qui est une convention de désarmement importante, mondiale et non discriminatoire, interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive. Cette convention contient des obligations contraignantes pour les États parties de ne jamais mettre au point, acquérir, stocker ou transférer des agents biologiques à des fins autres que des utilisations pacifiques. Nous soutenons la mise

en œuvre complète et efficace de la Convention, dans la lettre et l'esprit.

Par ailleurs, nous estimons que toute question relative aux obligations découlant de la Convention doit être examinée conformément aux dispositions de la Convention et dans le cadre des consultations et de la coopération entre les parties concernées.

L'Inde a toujours souligné la nécessité de négocier un protocole global et juridiquement contraignant prévoyant un mécanisme de vérification efficace, universel et non discriminatoire pour renforcer la mise en œuvre de la Convention par les États parties.

Nous restons vivement préoccupés par la détérioration de la situation en Ukraine. Nous avons toujours appelé à une cessation des hostilités et demandé que cette situation soit réglée par la diplomatie et le dialogue. À cet égard, nous appuyons les bons offices du Secrétaire général. Dans le cadre de ces efforts, il importe de garder à l'esprit la nécessité de respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le droit international et la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer les profondes condoléances du Royaume-Uni suite au décès du Président des Émirats arabes unis.

Je tiens à remercier M. Markram de son exposé.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui d'un représentant de l'ONU, il n'y a toujours aucun élément de preuve indépendant permettant de justifier ces étranges théories du complot. Le Royaume-Uni estime que la présente séance ne fait que perdre du temps au Conseil. Cependant, elle nous apprend une chose : le fait que la Russie tente de nous distraire avec ces informations suggère qu'elle sait aussi bien que nous qu'aucune des autres excuses qu'elle a avancées pour envahir l'Ukraine n'a aucun fondement.

La vérité est simplement que la Russie, en violation de la Charte, est responsable de cette guerre horrible et de la mort inutile de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Émirats arabes unis suite au décès de leur Président, le cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan. Nous leur présentons nos condoléances.

Je remercie M. Markram de son exposé très utile.

Je voudrais dire tout d'abord que l'utilisation d'agents biologiques, de toxines ou encore de produits chimiques comme armes de guerre est odieuse. Ils sont à juste titre interdits par le droit international, et il ne saurait y avoir d'impunité pour ceux qui les utilisent.

Il est fondamental que nous fassions collectivement respecter la norme juridique internationale qui interdit ces armes. L'Irlande attend avec intérêt la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et collaborera avec les États parties pour renforcer encore cet instrument international essentiel.

Il est très inquiétant que la Russie continue d'invoquer cette question importante pour tenter de justifier son agression non provoquée contre l'Ukraine. Malgré la grande quantité de documents que la Russie a partagés, aucune preuve concrète ou crédible n'a été présentée pour appuyer ses allégations. Ce que nous observons au contraire, ce sont des allégations sans fondement de la part de la Russie contre l'Ukraine et d'autres pays, y compris les États-Unis, pour se présenter comme la victime dans le contexte de ses agissements abominables en Ukraine.

La Russie doit tout simplement cesser d'utiliser le Conseil de sécurité comme une plateforme pour diffuser sa désinformation. Ses actions risquent de saper les instruments multilatéraux essentiels de désarmement et de non-prolifération dont dépend toute notre sécurité ainsi que la coopération et la recherche pacifiques et légitimes au service de la santé publique.

Les menaces biologiques ne font pas de distinction entre leurs victimes et ne respectent pas les frontières. Elles présentent donc des risques humains, sociaux et économiques considérables. Nous devons faire tout notre possible, en tant que partenaires mondiaux, pour assurer une surveillance, une détection, un contrôle et une prévention efficaces des maladies.

Les efforts visant à dénaturer ou à saper la recherche légitime en matière de biosécurité et de biosûreté en Ukraine et ailleurs sont profondément regrettables et ne peuvent qu'affaiblir les efforts de prévention et de contrôle des épidémies futures.

Nous appelons une fois de plus la Russie à cesser immédiatement les hostilités, à retirer sans condition

ses forces de l'intégralité du territoire de l'Ukraine et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'Ukraine ou tout autre État Membre.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais commencer par exprimer nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des Émirats arabes unis, ainsi qu'à nos collègues de ce pays, à la suite du décès de leur président, le cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan.

J'ai écouté attentivement l'exposé de M. Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, sur la question des armes de destruction massive et de la biosûreté. La position de la Chine est restée constante. Nous préconisons l'interdiction totale et la destruction complète de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes biologiques et chimiques ; nous sommes fermement opposés à la mise au point, au stockage ou à l'utilisation d'armes biologiques ou chimiques par tout pays, quelles que soient les circonstances ; et nous exhortons le seul pays qui n'a pas encore détruit ses stocks d'armes chimiques à le faire le plus rapidement possible.

Tous les États parties doivent respecter scrupuleusement les objectifs et les principes inscrits dans la Convention sur les armes biologiques. Un système de vérification multilatéral impartial, indépendant et professionnel est un moyen efficace de mettre en œuvre la Convention. La neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques se tiendra à la fin de l'année. Nous attendons des États parties qu'ils tirent profit de la Conférence pour relancer les négociations sur le protocole de vérification de la Convention, promouvoir la création rapide d'un mécanisme de vérification multilatéral et renforcer efficacement la biosûreté mondiale.

La Chine prend note avec préoccupation des nouveaux documents diffusés par la partie russe. Les activités biomilitaires mettent en danger la paix et la sécurité internationales, et les informations et les pistes concernant ces activités, y compris les documents provenant de la Russie, doivent être prises très au sérieux par la communauté internationale. La Chine appelle une nouvelle fois la partie concernée à adopter une attitude responsable en fournissant des réponses en temps utile et des clarifications complètes sur les questions pertinentes afin de dissiper les doutes de la communauté internationale. Nous sommes favorables à une évaluation par la communauté internationale des

documents divulgués par la partie russe dans le cadre de la Convention et sous l'égide de l'ONU.

Enfin, je tiens à rappeler que le conflit en Ukraine dure depuis plus de deux mois. La priorité pour la communauté internationale est d'intensifier les efforts pour mettre fin aux hostilités et d'exhorter les deux pays à revenir à la voie des négociations en vue de créer les conditions politiques propices à celles-ci. La Chine appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour instaurer la paix. Nous demandons à toutes les parties de la communauté internationale d'essayer de créer les conditions favorables à la paix entre les deux camps.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Avant de commencer mon intervention, je me joins aux autres délégations pour exprimer mes condoléances au peuple et au Gouvernement des Émirats arabes unis à la suite du décès de leur président, le cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan.

Nous avons pris bonne note des informations fournies par la délégation russe et du fait que des documents ont été mis à notre disposition. Je remercie également l'intervenant des informations qu'il a présentées.

Ma délégation prend très au sérieux les allégations relatives à l'existence d'armes biologiques. Des allégations d'une telle gravité doivent être soigneusement étayées par des preuves solides, qui doivent être présentées à une autorité indépendante et impartiale et confirmées par celle-ci, comme le prévoit l'article VI de la Convention sur les armes biologiques.

En 1972, la Convention sur les armes biologiques a défini des obligations claires imposant à tous les États parties de ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, fabriquer, stocker, ni acquérir ces armes d'une manière ou d'une autre. Le principe qui sous-tend ces interdictions est simple : le droit des parties à un conflit armé de choisir les moyens et méthodes de combat n'est pas illimité et ne peut certainement pas englober des armes frappant aveuglément et sans discrimination ou de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles.

Malheureusement, 50 ans après l'adoption de la Convention sur les armes biologiques, nous ne sommes toujours pas parvenus à nous mettre d'accord sur un mécanisme multilatéral permettant de vérifier le respect de ses dispositions. L'absence d'un tel mécanisme nuit à la transparence des initiatives internationales de recherche en matière de biosécurité et de biosûreté, car

la communauté internationale ne dispose d'aucun moyen efficace pour faire la distinction entre une coopération scientifique et technologique légitime et d'éventuelles violations de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication d'armes biologiques.

Le Brésil est favorable à la reprise des négociations en vue de l'adoption d'un protocole de vérification contraignant qui renforce la mise en œuvre de la Convention et contribue à instaurer la confiance entre les États parties concernant l'utilisation exclusivement pacifique des connaissances et des technologies dans le domaine des sciences de la vie.

La prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques représente pour nous une occasion singulière de renouer sans tarder ce dialogue. En attendant l'adoption d'un tel protocole, nous invitons les États parties à renforcer le système de mesures de confiance créé à la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction en partageant le plus large éventail possible d'informations concernant les projets de recherche sur des sujets liés à l'objectif énoncé dans la Convention à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je voudrais tout d'abord me joindre à mes collègues pour exprimer mes plus sincères condoléances aux Émirats arabes unis à la suite du décès de leur président, S. A. le cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan.

Je remercie M. Markram de sa présence à la séance de ce matin et des contributions toujours crédibles, objectives et sérieuses du Bureau des affaires de désarmement aux débats du Conseil de sécurité. Mais je regrette aussi qu'on lui ait demandé de se joindre à nous aujourd'hui dans le cadre de cette conversation tout à fait grotesque.

Comme d'autres orateurs l'ont dit, la Russie se sert une fois de plus de la tribune du Conseil de sécurité pour débiter des informations fallacieuses et des théories du complot sur l'Ukraine, alors même qu'elle poursuit son attaque brutale et inhumaine contre le peuple ukrainien. La Russie continue de dégrader le Conseil en demandant la tenue de séances absurdes et en affirmant sans arrêt qu'il existe des programmes d'armes chimiques et

biologiques en Ukraine, ce qui est totalement faux et ridicule. Il s'agit d'un schéma bien connu selon lequel les autorités russes accusent les autres pays des violations que la Russie a perpétrées ou entend perpétrer.

Nous ne devons pas accorder le moindre crédit aux propos saugrenus de la Russie, mais rester vigilants quant à la possibilité que les forces russes lancent une attaque chimique ou biologique sous faux drapeau, alors que le Kremlin poursuit sa guerre préméditée, injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine.

Nous avons entendu ce matin des affirmations fantaisistes sur des billets de banque empoisonnés, des traitements secrets administrés à des prisonniers psychiatriques et des accords de confidentialité. C'est à croire que le représentant de la Fédération de Russie tire ses idées d'un mauvais roman d'espionnage. Cependant, ce qui n'est pas de la fiction et ce que nous ne devons pas oublier, c'est qu'il est bien connu que la Russie utilise des armes chimiques depuis longtemps, notamment lors de tentatives d'assassinat et d'empoisonnement des ennemis politiques de Poutine, comme Alexeï Navalny. C'est la Russie qui continue de prêter main-forte au régime d'Al-Assad en Syrie, un régime qui a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques. C'est la Russie qui maintient depuis longtemps un programme d'armes biologiques bien connu, en violation du droit international, notamment la Convention sur les armes biologiques. Ces actes sont inacceptables, et nous ne les tolérerons pas.

Je réaffirme la position des États-Unis, à savoir que tout emploi d'armes chimiques ou biologiques par la Russie entraînera de lourdes conséquences. Nous attendons du Gouvernement russe qu'il déclare publiquement et sans équivoque que les forces russes et leurs supplétifs n'utiliseront jamais d'armes chimiques ou biologiques en Ukraine ou ailleurs, conformément aux obligations juridiques internationales qui incombent à la Russie.

Le comportement actuel de la Fédération de Russie n'est pas celui d'un pays responsable qui cherche à répondre aux graves préoccupations du Conseil de sécurité. Même les documents que Moscou fait distribuer n'appuient pas ses allégations. Il s'agit simplement d'une tentative de détourner notre attention des actes de violence odieux que la Russie commet en Ukraine. Il s'agit d'une tentative de détourner notre attention des souffrances infligées par la guerre lancée par Poutine, des horreurs perpétrées à Boutcha, du siège brutal de

Marioupol et des bombardements qui tuent des civils dans tout le pays.

Les États-Unis ne sont toutefois pas dupes, les membres du Conseil non plus, et nous ne fermerons pas les yeux. Au contraire, nous continuerons de demander des comptes à la Russie, et nous nous associons aux autres pays pour continuer d'appeler Poutine à mettre un terme à la guerre qu'il a fait le choix de mener.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons une fois de plus assisté à des tentatives de détourner la discussion, de détourner l'attention de la question que nous avons initialement soulevée et de faire l'amalgame entre armes chimiques et armes biologiques. Ce sont deux choses différentes. Vous avez parlé des deux, Monsieur le Président, mais nous, nous parlons de faits précis que nous avons découverts et de documents précis qui confirment que les États-Unis mènent des programmes biologiques militaires dans des laboratoires biologiques en Ukraine. Nous avons déjà fait distribuer plusieurs centaines de documents. Ils concernent des données précises, des exemples précis, des entreprises précises et des individus précis. Si le Conseil estime que ce ne sont pas des preuves suffisantes, alors que lui faut-il ? Nos questions restent sans réponse, et pas seulement au Conseil de sécurité.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration, les États-Unis n'ont fourni aucune information ou clarification quant à la nature et aux objectifs réels de leurs activités biologiques en Ukraine, y compris au Comité préparatoire de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui est une instance spécialisée. Les États-Unis essaient de prétendre qu'il ne se passe rien de sérieux, mais malheureusement, il se passe quelque chose. Nous exigeons des explications de la part des États-Unis. Nous avons déjà mentionné les mécanismes auxquels nous comptons recourir, et nous n'en resterons pas là. Les tentatives des États-Unis de réduire nos revendications et nos questions concrètes à un « bavardage » général et de parler de « propagande russe » ne fonctionneront pas. Les États-Unis devront fournir des explications concrètes sur les activités criminelles qu'ils mènent en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant des Émirats arabes unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour remercier mes collègues des condoléances qu'ils ont adressées à mon pays à la suite du décès de notre président, S. A. le cheik

Khalifa Bin Zayed Al Nahyan. Qu'il repose en paix. Nous remercions les États Membres de leurs messages de condoléances, aussi bien ici au Conseil qu'au niveau bilatéral. Nous avons déjà demandé à la présidence des États-Unis de prévoir au programme une occasion d'observer une minute de silence la semaine prochaine.

La séance est levée à 11 h 5.